MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE
-=-=-=-=-=-=-
SECRETARIAT GENERAL
-=-=-=-=-=-=-
AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT
-=-=-=-=-=-=-
DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

BURKINA FASO
=-=-=-=-=-
Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 19 JUIL 2022

N° 22-00269 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Un concours professionnel spécial pour le recrutement de **cent vingt (120) élèves Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire,** à former à **l'Ecole Normale Supérieure (ENS)**, au profit des Ministères et Institutions, est ouvert dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2022.**

Le nombre de postes à pourvoir se répartit comme suit :

Disciplines	**Nombre**
Education Physique et Sportive	12
Allemand	6
Philosophie	8
Français	22
Mathématiques	8
Anglais	17
Sciences de la Vie et de la Terre	17
Sciences Physiques	8
Histoire-Géographie	17
Enseignement Technique et Professionnel Tertiaire	2
Enseignement Technique et Professionnel Industriel	3
Total	**120**

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire de la catégorie P échelle C (ex Conseillers pédagogiques de l'enseignement secondaire), en activité ou en détachement, âgés de **cinquante-sept (57) ans au plus au 31 décembre 2022,** titulaires du CAFCPES et justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'administration dont trois (03) ans de service effectif en qualité d'Inspecteur de l'Enseignement Secondaire de la catégorie P échelle C (ex conseiller pédagogique de l'enseignement secondaire) au 31 décembre 2022.

En outre, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi, notamment :

- avoir une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu ;
- n'être atteint ni de surdité ni de bégaiement ou de tout autre handicap incompatible avec la gestion des activités pédagogiques.

Les fonctionnaires de l'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2022 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site **www.econcours.gov.bf du 20 juillet 2022 à 00h 00mn au 29 juillet 2022 à 23h 59mn.**

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le numéro de téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution dont relève le candidat ;
- un certificat médical attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Conseiller Pédagogique de l'Enseignement Secondaire (CAFCPES) ou une photocopie légalisée de son attestation ou une photocopie de l'arrêté de reclassement dans l'emploi de Conseiller Pédagogique de l'Enseignement Secondaire;
- une attestation de services délivrée par le Directeur de service indiquant que le candidat remplit les conditions d'âge et d'ancienneté ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette situation.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves écrites du concours consistent en un test de culture générale et un test de spécialité, administrés sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

L'épreuve de culture générale est notée sur vingt (20) points et l'épreuve de spécialité sur quarante (40) points.

Toute note inférieure au cinquième (1/5) du nombre total des points est éliminatoire.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

La durée de la formation est de **neuf (09) mois.**

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

Les date et lieux du déroulement des épreuves écrites seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30 mn** le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
Le Secrétaire Général

Hamidou SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre National